



FONDAZIONE
PRIMOLI

PRIX INTERNATIONAL POUR LA PHOTOGRAPHIE GIUSEPPE PRIMOLI

III édition 2020

1. PRÉAMBULE

La Fondation Primoli décerne chaque année un prix international pour la photographie intitulé « Prix Giuseppe Primoli », afin de rappeler le photographe et de promouvoir la recherche et la production photographique.

2. OBJET ET FINALITÉ

Le Prix vise à sélectionner les travaux de trois photographes qui seront récompensés suite à l'évaluation d'une commission examinatrice, en fonction de la qualité photographique, de la cohérence du travail et de l'originalité de l'idée.

3. CRITÈRES D'ADMISSION

Le Prix 2020 s'adresse à des photographes de toute nationalité, **âgés de moins de 35 ans** à la date de publication de l'appel à candidature, qui présenteront un projet inédit.

La participation est gratuite.

4. DOCUMENTATION REQUISE

Chaque participant présentera un projet sur le thème de l'appel, contenant un minimum de 10 et un maximum de 20 photographies, en couleurs ou en noir et blanc.

La documentation nécessaire pour la participation est la suivante:

1. Demande de participation téléchargeable sur le site de la Fondation Primoli;
2. Photocopie de la carte d'identité en cours de validité;
3. Présentation du projet: titre et description du travail (min 1000, max 3000 caractères espaces compris)
4. Brève biographie artistique (max 1500 caractères espaces compris)
6. Un cd contenant les photographies, au format .jpeg, longueur 30 cm, 300 dpi

5. DÉLAIS ET MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

La demande de participation et la documentation devront être envoyées ou remises sous enveloppe fermée avant le **15 mai 2020** à l'adresse suivante : Fondazione Primoli, via G. Zanardelli 1, 00186 Roma. Le cachet de la poste fera foi.

L'expéditeur et la mention « Prix Giuseppe Primoli pour la photographie de reportage » devront être indiqués sur l'enveloppe.

Aucun envoi ne sera accepté par courriel et aucun envoi non conforme aux conditions énoncées ne sera pris en considération. Le matériel envoyé ne sera pas restitué. En cas de sélection, le matériel présenté pourra être utilisé, à la discrétion des organisateurs, pour des publications papier ou web.

5. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par une Commission composée de :

Roberto Antonelli
Simona Antonacci
Alberto Abruzzese
Silvana Bonfili
Bernardino Campello
Barbara Drudi
Giovanni Fiorentino
Diego Mormorio
Rossana Rummo
Carla Subrizi
Valeria Petitto (segr.)

La Commission, qui se réunira dans le courant du mois de septembre, sélectionnera les travaux en fonction de leur qualité, de l'originalité et de de la cohérence du projet.

Les lauréats seront prévenus individuellement. Les résultats seront publiés sur le site de la Fondation et présentés lors d'une séance publique de la Fondation le **16 octobre 2020** en présence des lauréats (sous peine d'exclusion), invités par la Fondation.

Les décisions de la Commission sont sans appel. La Commission se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si elle juge insuffisante la qualité des travaux présentés.

6. PRIX

1° lauréat : € 1.000

2° e 3° lauréats : mention spéciale

Le montant du prix inclut toutes les charges fiscales.

Le projet photographique lauréat et les deux projets classés seront exposés au Museo di Roma in Trastevere.

Les travaux des lauréats seront publiés sur le site de la Fondation Primoli.

7. RESPONSABILITÉ

Les photographies présentées ne doivent en aucun cas léser la propriété intellectuelle, la vie privée ou tout autre droit des tiers, ni violer les lois en vigueur. Chaque candidat est seul responsable du contenu des photographies présentées et dégage l'organisation de toute responsabilité, coût et charge quelle qu'en soit la nature qui devraient être affrontés à cause du contenu de la photographie. Le candidat assure que la personne ou les personnes dont l'image est utilisée ont donné leur autorisation explicite pour l'utilisation de cette image et ont renoncé à tout droit sur l'image présentée.

Les participants déclarent avoir lu attentivement le présent document et accepter ses différents articles. Ils se porteront en outre garant du fait qu'ils sont bien l'auteur de l'ouvrage présenté. Les organisateurs du concours auront droit de décision finale sur toutes les questions qui ne sont pas précisées dans le présent règlement.

8. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données fournies seront traitées dans le respect de l'art. 13 D. Lgs. 196/2003, uniquement pour les finalités institutionnelles et administratives de la Fondation Primoli.

INFORMATIONS

Fondazione Primoli
via G. Zanardelli 1 – 00186 Roma
Tel. 0668801136
Mail: info@fondazioneprimoli.it
Web: www.fondazioneprimoli.it